

Document d'objectifs Natura 2000

« Sites de la Seine-Saint-Denis »

Parc départemental Georges Valbon

Zone de Protection Spéciale FR 1112013
Février 2011



SOMMAIRE

■ DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

1. Périmètres d'inventaire et de protection du patrimoine naturel
2. Occupation du sol
3. Fiches avifaune
4. Cartographies des habitats avifaunistiques
 - Blongios nain, nidification
 - Bondrée apivore, migration
 - Butor étoilé, hivernage
 - Butor étoilé, migration
 - Gorgebleue à miroir, migration
 - Hibou des marais, migration
 - Martin pêcheur d'Europe, hivernage
 - Martin pêcheur d'Europe, migration
 - Pic noir, nidification
 - Pie-grièche écorcheur, migration
 - Sterne pierregarin, nidification
 - Sterne pierregarin, migration

■ DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

1. Présentation du site
2. Foncier de la ZPS et planification urbaine
 - 2.1 Propriété foncière
 - 2.2 Planification urbanistique
 - 2.3 Projets urbains
3. Infrastructures urbaines
 - 3.1 Servitudes d'utilité publique
 - 3.2 Infrastructures de transport
4. Fonctionnement du parc
 - 4.1 Equipements existants
 - 4.2 Equipements en projet
5. Fréquentation moyenne parc

■ SYNTHÈSE DES ENJEUX

1. Hiérarchisation des enjeux par espèce et par milieu
2. Enjeux écologiques
3. Synthèse des enjeux écologiques
4. Couplage des enjeux écologiques et de la fréquentation

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

1. Périmètres d'inventaires et de protections du patrimoine naturel

2. Occupation du sol

3. Fiches avifaune

4. Cartographies des habitats avifaunistiques

- Blongios nain, nidification
- Bondrée apivore, migration
- Butor étoilé, hivernage
- Butor étoilé, migration
- Gorgebleue à miroir, migration
- Hibou des marais, migration
- Martin pêcheur d'Europe, hivernage
- Martin pêcheur d'Europe, migration
- Pic noir, nidification
- Pie-grièche écorcheur, migration
- Sterne pierregarin, nidification
- Sterne pierregarin, migration

1. Périmètres d'inventaires et de protections du patrimoine naturel

■ La Courneuve :

- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I, «Plans d'eau et friches du Parc départemental de la Courneuve» (23 ha), 2010.
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II, «Parc départemental de la Courneuve» (353 ha), 2010.
- Zone de Protection Spéciale Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis, arrêté 04/2006.
- Création du périmètre d'Espace Naturel Sensible du parc départemental de La Courneuve en 2003.

■ Dugny et Stains :

- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I, «Plans d'eau et friches du Parc départemental de la Courneuve» (23 ha), 2010.
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II, «Parc départemental de la Courneuve» (353 ha), 2010.
- Espace Boisé Classé.
- Zone de Protection Spéciale Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis, arrêté 04/2006.
- Création du périmètre d'Espace Naturel Sensible du parc départemental de La Courneuve en 2003.

■ Saint-Denis :

- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II, «Parc départemental de la Courneuve» (353 ha), 2010.
- Zone de Protection Spéciale Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis, arrêté 04/2006.
- Espace Boisé Classé.
- Création du périmètre d'Espace Naturel Sensible du parc départemental de La Courneuve en 2003.

■ Partie Garges-les-Gonesse :

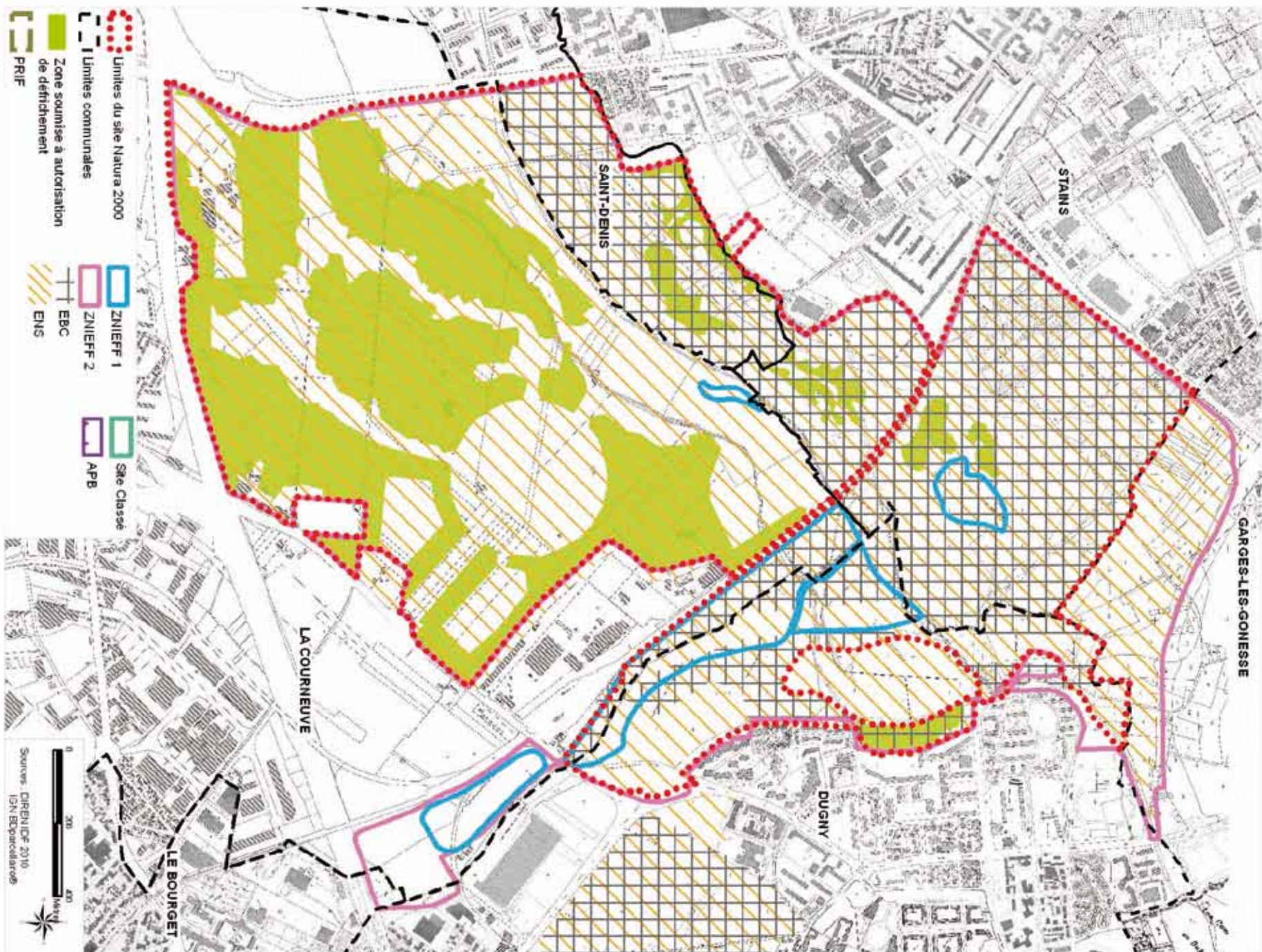
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II, «Parc départemental de la Courneuve» (353 ha), 2010.
- Création du périmètre d'Espace Naturel Sensible du parc départemental de La Courneuve en 2003.
- La partie du parc qui se trouve sur la commune de Garges-les-Gonesse est exclue du périmètre de la Zone de Protection Spéciale Seine-Saint-Denis.

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 :
Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

**PERIMETRES D'INVENTAIRE
ET DE PROTECTION
DU PATRIMOINE NATUREL**

Date de mise à jour : 18/11/10

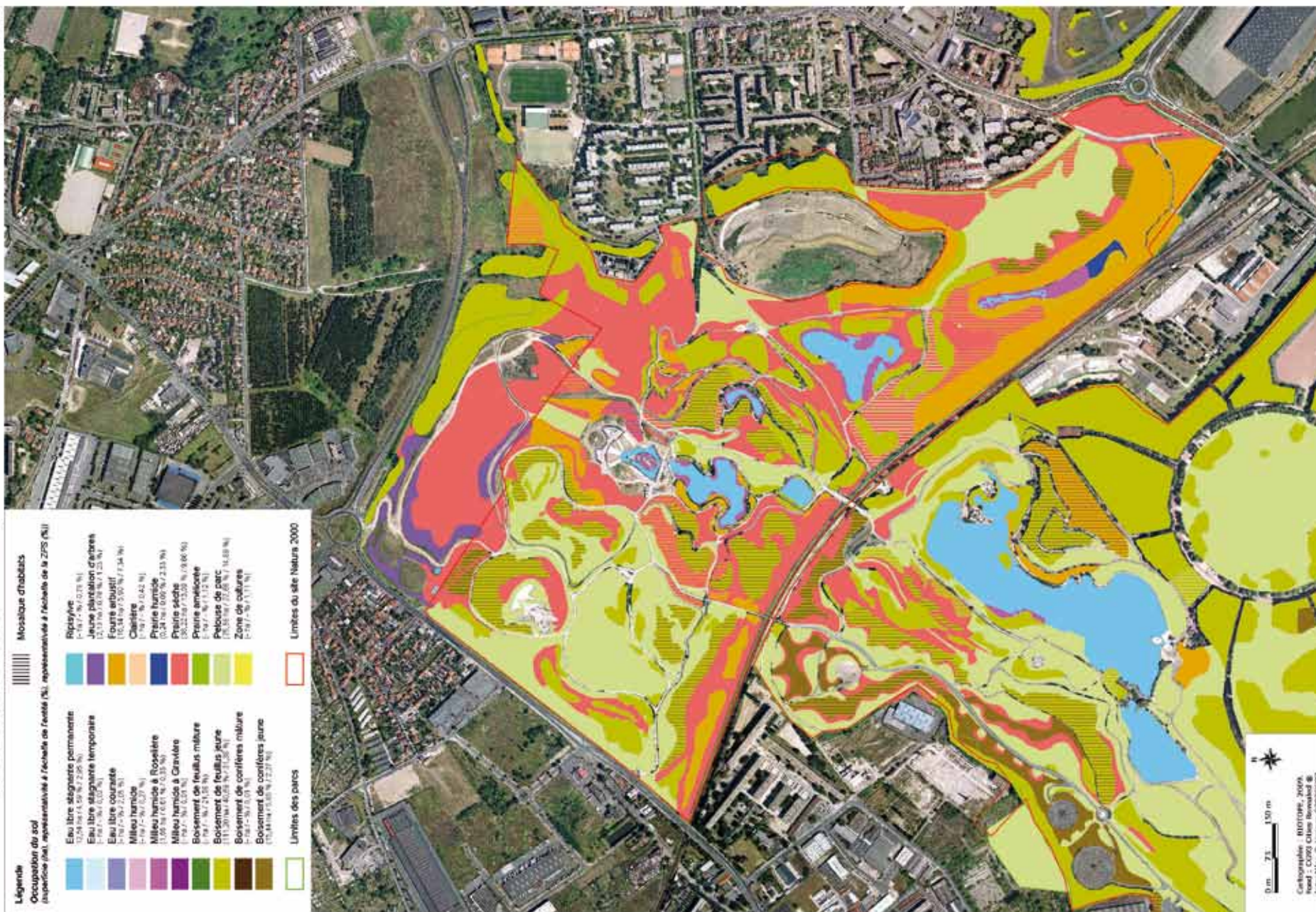
PARC DEPARTEMENTAL GEORGES VALBON



2. Occupation du sol

OCCUPATION DU SOL PAR TYPE DE MILIEUX				
	Surface dans l'entité (ha)	Pourcentage dans l'entité (%)	Surface dans la ZPS (ha)	Pourcentage dans la ZPS (%)
Milieux humides	14,6	4,6	51,1	4,4
Eau libre courante			0,8	0,1
Eau libre stagnante permanente	12,8	4	32,1	2,7
Eau libre stagnante permanente et milieu humide			0,1	0
Eau libre stagnante temporaire			0,2	0
Milieu humide			2,8	0,2
Milieu humide à gravières			0,1	0
Milieu humide à roselière	1,6	0,5	3,5	0,3
Prairie humide	0,2	0,1	10,9	0,9
Prairie humide et fourré arbustif			0,5	0
Milieux forestiers	116	36,5	611,6	52,2
Boisement de conifères jeunes	6,4	2,0	17,8	1,5
Boisement de conifères jeunes et boisement de feuillus jeunes	4,7	1,5	4,9	0,4
Boisement de conifères matures			0,1	0
Boisement de feuillus jeunes	91	28,7	299,9	25,6
Boisement de feuillus jeunes et boisement de conifères jeunes	11,6	3,7	11,6	1
Boisement de feuillus jeunes et fourré arbustif	0,5	0,1	3,6	0,3
Boisement de feuillus jeunes et pelouse de parc	1,4	0,4	1,5	0,1
Boisement de feuillus jeunes et prairie sèche	0,3	0,1	6,8	0,6
Boisement de feuillus matures			242,3	20,7
Boisement de feuillus matures et pelouse de parc			0,3	0
Jeune plantation d'arbres	0,1	0	13,6	1,2
Jeune plantation d'arbres et prairie sèche			1,2	0,1
Ripisylve			7,1	0,6
Ripisylve et eau libre courante			1	0,1

Pelouses et cultures	71,6	22,5	164,8	14,1
Pelouse de parc	71,6	22,5	149,3	12,8
Pelouse de parc et boisement de feuillus jeunes			2,2	0,2
Pelouse de parc et boisement de feuillus matures			1,9	0,2
Pelouse de parc et fourré arbustif			0,1	0
Pelouse de parc et jeune plantation d'arbres			0,9	0,1
Zone de culture			10,3	0,9
Zone de culture et prairie sèche			0,1	0
Milieux ouverts	62,1	19,6	222,2	19
Clairière			3,3	0,3
Clairière et zones de culture			0,1	0
Fourré arbustif	12,6	4	47	4
Fourré arbustif et boisement de conifères jeunes	1,5	0,5	1,5	0,1
Fourré arbustif et boisement de feuillus jeunes	2,1	0,7	9,2	0,8
Fourré arbustif et clairière			2,6	0,2
Fourré arbustif et pelouse de parc			0,1	0
Fourré arbustif et prairie humide			28	2,4
Fourré arbustif et prairie sèche	0,8	0,3	16,4	1,4
Prairie			2,1	0,2
Prairie améliorée			11,3	1
Prairie sèche	40,7	12,8	94,5	8,1
Prairie sèche et boisement de feuillus jeunes	0,5	0,2	0,9	0,1
Prairie sèche et fourré arbustif	3	1	4,4	0,4
Prairie sèche et jeune plantation d'arbres	0,3	0,1	0,3	0
Prairie sèche et pelouse de parc	0,5	0,2	0,5	0
Autres (zones non végétalisées)	53,2	16,8	121,1	10,3
Total	317,5	100	1170,8	100

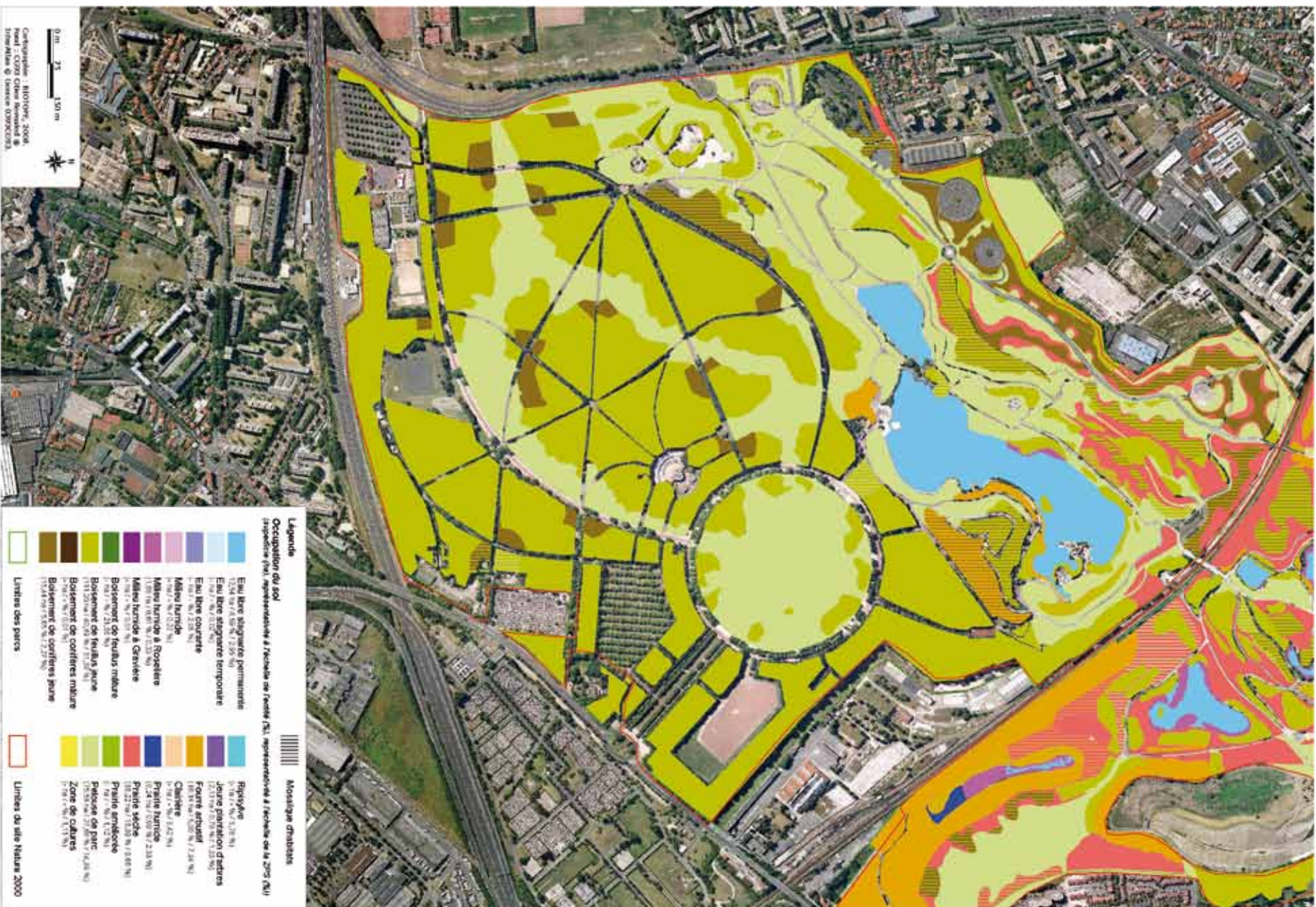


Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 1112013 :
Zone de protection spéciale "Sites de la Seine Saint Denis"

OCCUPATION DU SOL

Mise à jour le : 08/12/2009

PARC DEPARTEMENTAL GEORGES VALBON
(Secteur Sud)



3. Fiches avifaune

OISEAUX INSCRITS A L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE « OISEAUX »

Blongios nain (*Ixobrychus minutus*, Linnaeus, 1766)

Statut : Nicheur régulier.

Localisation / Habitat de l'espèce : Zones de nidification : lac des Oiseaux, étang des Brouillards, étang du Vallon écologique. Des individus peuvent être observés sur les autres zones humides ou en vol sur le site. Les étangs fréquentés par le Blongios nain sont naturels ou artificiels, et offrent des conditions favorables à cette espèce : présence de formations hélophytiques plus ou moins continues le long des berges, sur des surfaces de quelques mètres carrés à quelques dizaines de mètres carrés, colonisation des berges et des formations hélophytiques par des ligneux (saules), zones d'eau libre de quelques hectares. Par ailleurs, les exigences écologiques de l'espèce font que ces étangs disposent de ressources alimentaires suffisantes en quantité et en qualité.

Etat de la population : Le Blongios nain est nicheur certain chaque année depuis 1987 sur le parc Georges Valbon. Depuis 1995, l'espèce est suivie régulièrement. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la population nicheuse sur le site depuis 2000 et les localisations connues.

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de couples	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	3
Nombre de jeunes	5	2	4	2	6	4	5	5	4	4	6
Zones concernées*	LSN, EVE	EB	EB, EVE	LSN, EB	LSN, EB	EB	EB, LSN	EB	VE, EB	EB, VE	EB

(*LSN : lac supérieur nord (lac des Oiseaux), EB : étang des Brouillards, EVE : étang du Vallon écologique.)

La reproduction est avérée chaque année, et le nombre de jeunes observés depuis 2000 varie de 2 à 6, selon l'année. En 2010, 3 couples nicheurs ont été observés sur l'étang des Brouillards et le Vallon écologique.

Menaces potentielles : Variations des niveaux d'eau, pollutions accidentelles de l'eau, dérangement et prédation.

Bondrée apivore
(*Pernis apivorus*, Linnaeus, 1758)

Statut : Migrateur occasionnel.

Localisation / Habitat de l'espèce : Grande Prairie, étang des Brouillards. L'espèce est susceptible d'utiliser la mosaïque de milieux présents sur le parc. Les secteurs boisés sont probablement plutôt susceptibles de servir de zones de repos et de haltes, alors que les zones découvertes et arbustives sont plutôt utilisées pour l'alimentation.

Etat de la population : Observations d'individus en migration sur les secteurs boisés, arbustifs et ouverts du parc, ou encore sur certaines zones humides (étang des Brouillards en 2005). En 2008, un individu a été observé posé et en vol au niveau du Vallon écologique au début du mois de septembre (LPO Ile-de-France, comm. pers.).

Menaces potentielles : Dérangement, travaux d'entretien et d'aménagement, destruction des grands arbres susceptibles d'accueillir une aire.

Butor étoilé
(*Botaurus stellaris*, Linnaeus, 1758)

Statut : Migrateur régulier et hivernant potentiel.

Localisation / Habitat de l'espèce : Etang des Brouillards, Grand Lac, étang du Vallon écologique, lac des Oiseaux. Formations hélophytiques et eau libre des étangs et des lacs.

Etat de la population : Un à plusieurs individus sont observés en migration presque chaque année depuis 2001. Leur nombre semble variable selon les années et demeure relativement difficile à estimer. Le nombre d'individus ayant déjà hiverné par le passé est faible.

Menaces potentielles : Dérangement, pollutions accidentelles des plans d'eau.

Gorgebleue à miroir
(*Luscinia svecica*, Linnaeus 1758)

Statut : Migrateur occasionnel.

Localisation / Habitat de l'espèce : Vallon écologique, étang des Brouillards, Grande Prairie. Les zones humides du parc, et leurs abords, sont les milieux fréquentés préférentiellement par la Gorgebleue à miroir, ainsi que les friches, mosaïque de prairies et fourrés arbustifs en migration.

Etat de la population : Deux adultes et un juvénile ont été observés en 2003 (LPO Ile-de-France, comm. pers.) en migration pré-nuptiale, à proximité des étangs et lacs. Deux individus ont également été observés en 2004, ainsi que 4 adultes observés en août 2009 sur la Grande prairie (LPO Ile-de-France).

Menaces potentielles : Dérangement, pollutions accidentelles des lacs et étangs.

Hibou des marais
(*Asio flammeus*, Linnaeus 1758)

Statut : Migrateur occasionnel.

Localisation / Habitat de l'espèce : Zone d'extension au nord-ouest du parc (commune de Stains). Friche, mosaïque de prairies et fourrés arbustifs.

Etat de la population : Un individu a été observé de passage en 2004 sur le secteur de la Grande Prairie (F. CHIRON, CRBPO). L'espèce est également signalée en 2001 (LPO Ile-de-France, 2002).

Menaces potentielles : Dérangement. La régression des friches est un facteur défavorable à la présence du Hibou des marais en halte migratoire.

Martin-pêcheur d'Europe
(*Alcedo atthis*, Linnaeus, 1758)

Statut : Migrateur et hivernant occasionnel.

Localisation / Habitat de l'espèce : Lacs, étangs, roselières. L'espèce utilise toutes les zones humides du parc à la recherche de nourriture.

Etat de la population : Des individus sont signalés pratiquement chaque année sur le parc. L'analyse des données montre qu'ils sont recensés en période d'hivernage et/ou de migration. Aucune donnée d'observation n'est signalée en période de reproduction. En 2008, un individu est signalé fin juillet sur l'étang des Brouillards, et trois individus en septembre au niveau du Vallon écologique et du Grand Lac (LPO Ile-de-France, comm. pers.). Des individus ont été observés en chasse en 2010 (O. PAIKINE, août 2010).

Menaces potentielles : Pollutions de l'eau, dérangement, travaux d'entretien et d'aménagement.

Pic noir
(*Dryocopus martius*, Linnaeus, 1758)

Statut : Territoire de chasse associé à des zones de nidification occasionnelle.

Localisation / Habitat de l'espèce : Les observations ou contacts de l'espèce sont localisés près du Grand Lac entre la Grande Roselière et le pont Iris (LPO Ile-de-France), au niveau de l'étang du Vallon écologique (F.CHIRON, comm. pers.) et au niveau du ru de la Vieille-Mer (M. ADRIEN, comm. pers.). L'espèce est susceptible d'utiliser essentiellement les zones boisées du parc.

Etat de la population : Observations de quelques individus en période de reproduction en 2004. Plusieurs contacts avec des individus en 2008 (un individu en juillet au niveau du grand lac) et début 2009 (trois individus en janvier dans le Vallon écologique et le secteur de la Vieille-Mer) (LPO Ile-de-France, comm. pers.).

Menaces potentielles : Travaux d'entretien et d'aménagement sylvicoles, dérangement.

Pie-grièche écorcheur
(*Lanius collurio*, Linnaeus, 1758)

Statut : Migrateur occasionnel (espèce anciennement nicheuse en 2001).

Localisation / Habitat de l'espèce : Vallon écologique, zone d'extension au nord-ouest du parc. Les milieux ouverts et arbustifs du parc sont favorables à la Pie-grièche écorcheur : petits bosquets et fourrés arbustifs, lisières boisées, prairies. Elle est généralement observée à l'affût sur des arbustes ou arbres de taille faible à moyenne.

Etat de la population : Plusieurs individus de passage en 1998, un couple en 2001, un individu recensé fin août 2005.

Menaces potentielles : Dérangement.

Sterne pierregarin
(*Sterna hirundo* Linnaeus, 1758)

Statut : Territoire de chasse associé à une zone de nidification potentielle.

Localisation / Habitat de l'espèce : Plans d'eau. Rivières et plans d'eau ; îles avec des plages de galets, bancs terreux ; parfois habitats de substitution (radeau à sternes).

Etat de la population : Observations régulières jusqu'en 2009 de quelques individus: FOIX (2001), PAIKINE (2006, 2007, 2008, 2009), De FRANCESCHI (2008), HENRY (2009).

Menaces potentielles :

- Les pollutions accidentelles des eaux des plans d'eau et des rivières qui limitent la ressource alimentaire disponible.
- La variation du niveau de l'eau entre mai et août.
- Le dérangement et les risques de prédation (promeneurs, chiens, rats...).

Date de mise à jour : 08/11/10



Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 :
Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

HABITATS DE LA BONDREE APIVORE **PARC DEPARTEMENTAL GEORGES VALBON**

Date de mise à jour : 08/11/10



Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 :
Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

seine-saint-denis

HABITATS DU BUTOR ETOILE

PARC DEPARTEMENTAL GEORGES VALBON

Date de mise à jour : 08/11/10



Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 :
Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

HABITATS DU BUTOR ETOILE

PARC DEPARTEMENTAL GEORGES VALBON

Date de mise à jour : 08/11/10

seine-saint-denis





Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 :
Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

HABITATS DU HIBOU DES MARAIS

PARC DEPARTEMENTAL GEORGES VALBON

Date de mise à jour : 08/11/10



Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 :
Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

seine-saint-denis
Département

**HABITATS DU MARTIN-PÊCHEUR
D'EUROPE**

PARC DEPARTEMENTAL GEORGES VALBON

Date de mise à jour : 08/11/10



Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 :
Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

**HABITATS DU MARTIN-PÊCHEUR
D'EUROPE**

PARC DEPARTEMENTAL GEORGES VALBON

Date de mise à jour : 08/11/10



Date de mise à jour : 08/11/10



Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 :
Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

**HABITATS DE LA PIE-GRIECHE
ECORCHEUR**

PARC DEPARTEMENTAL GEORGES VALBON

Date de mise à jour : 08/11/10





DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

1. Présentation du site

2. Foncier de la ZPS et planification urbaine

2.1 Propriété foncière

2.2 Planification urbanistique

2.3 Projets urbains

3. Infrastructures urbaines

3.1 Servitudes d'utilité publique

3.2 Infrastructures de transport

4. Fonctionnement du parc

4.1 Equipements existants

4.2 Equipements en projet

5. Fréquentation moyenne du parc

1. Présentation du site

Situé au nord-ouest du département, le parc Georges Valbon (415 ha) s'étend sur cinq communes : La Courneuve, Saint-Denis, Stains, Dugny, Garges-les-Gonesses (Val d'Oise). Du Moyen Âge au XIXe siècle, le site était recouvert de cultures céréalières et maraîchères, servant à l'approvisionnement de Paris. Ces terrains, très humides et inondables, étaient situés dans la partie basse du département, quasiment au niveau de la Seine. En 1934, naît l'idée de réaliser une promenade publique sur le site, mais il faut attendre 1954 pour qu'un avant-projet soit réalisé, et 1960 pour que débutent les premières plantations. 136 ha sont alors aménagés, recréant une nature au travers de massifs boisés et de prairies rustiques traversées par de nombreux sentiers. Un parc de proximité est alors créé dans une région industrielle et peuplée, défavorisée en espaces verts publics. Cette première partie est ouverte au public en juillet 1970. Deux équipes de paysagistes vont créer un monde totalement artificiel composé de vallons, de coteaux, de lacs et de belvédères. Le parti adopté est la création d'un parc fermé vis-à-vis du milieu extérieur trop urbanisé, tout en assurant l'osmose avec les éléments environnants.

Dans les années 80, le public ressent le besoin d'être plus près de la nature. Trois lacs supérieurs sont alors aménagés, permettant par la même occasion de créer un meilleur équilibre biologique. Puis dans les années 90, les travaux de la zone située au Nord de la voie ferrée se poursuivent, tandis qu'un nouveau mode de gestion est mis en œuvre pour favoriser la biodiversité, appelé «gestion harmonique». Depuis, un effort particulier est porté sur le suivi des espèces animales et végétales ainsi que sur le maintien de leur diversité. Le parc constitue un espace particulièrement intéressant pour la faune sauvage en raison de son étendue et de la grande diversité de ses milieux. Après de multiples efforts de gestion afin de favoriser au mieux une biodiversité présente et à venir sur le territoire, le parc départemental Georges Valbon est classé en avril 2006 parmi 15 autres parcs du département, dans le site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis.

2. Foncier de la ZPS et planification urbaine

2.1 Propriété du foncier

■ La Courneuve :

La totalité du périmètre Zone de Protection Spéciale qui se trouve sur la commune de La Courneuve est la propriété du Département, sauf la partie nord de la parcelle n° 13 appartenant à l'Etat et qui se trouve sur le parc départemental (le reste de cette parcelle se trouve hors limites du parc).

■ Dugny :

La totalité du périmètre ZPS qui se trouve sur la commune de Dugny est la propriété du Département, sauf une partie en limite sud-est du parc appartenant à des propriétaires privés (parcelles après les grilles du parc, faisant pourtant partie du périmètre de la ZPS).

■ Stains :

La totalité du périmètre de la Zone de Protection Spéciale se trouvant sur la commune de Stains est la propriété du Département, sauf la parcelle n° 2 «la Prairie de Stains» appartenant à un propriétaire privé.

■ Saint-Denis :

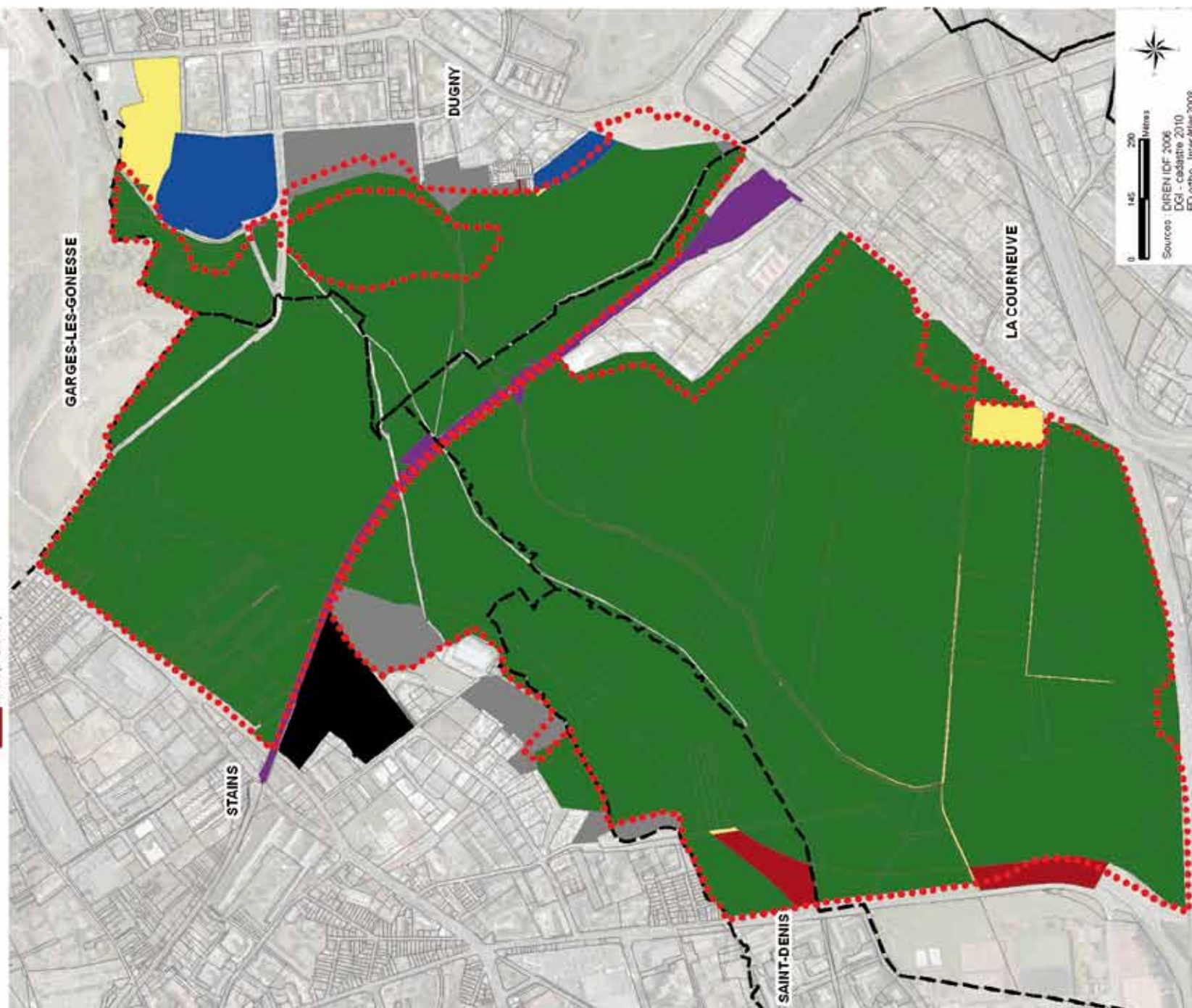
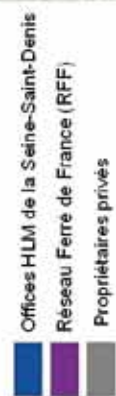
La totalité du territoire de la Zone de Protection Spéciale qui se trouve sur la commune de Saint-Denis appartient au Département, sauf deux parcelles : une appartenant à l'Etat qui se trouve à «l'entrée des Pyrus» du parc, et une autre se situant au nord des parkings «Pyrus», appartenant à un propriétaire privé et faisant partie du périmètre de la Zone de Protection Spéciale Seine-Saint-Denis.

■ Garges-les-Gonesse :

La totalité du territoire de la Zone de Protection Spéciale qui se trouve sur la commune de Garges-les-Gonesse est la propriété du Département du Val d'Oise.

Date de mise à jour : 26/10/10

Propriétaire foncier



2.2 Planification urbanistique sur le site Natura 2000 et en limite proche

■ Au sein de la ZPS :

Commune	Zonage	Destination des sols particulière	Emprise au sol (ou COS)	Hauteur maximum de construction	Espace libre et plantations
La Courneuve	N2000 : zone naturelle correspondant au site Natura 2000.	Ouvrages techniques et installations liées aux services publics ou d'intérêts collectifs (vocation sportive, de loisir, ...), affouillements et exhaussements des sols relatifs à des aménagements hydrauliques ou à des travaux d'infrastructures routières, de transports collectifs ..., constructions liées au cimetière ; constructions, ouvrages, travaux divers et installations classées si cela concerne le projet de Tangentielle Nord.	5 % maximum par unité foncière.	7 m	Néant
Dugny	N : zone naturelle et forestière.	Aires de stationnement, garages collectifs, ...s'ils sont liés à l'aménagement du parc, équipements d'infrastructure liés à la mise en valeur de la zone, constructions nécessaires au fonctionnement du service public routier.		10 m	Néant
	AUS : zone à urbaniser.	Constructions nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.	25 % maximum par unité foncière.		Néant
	AUZ : zone à urbaniser.	Installations classées pour la protection de l'environnement.	80 % maximum par unité foncière (60% pour les habitations).	15 m (hors ouvrages techniques et équipements d'infrastructure).	5 % minimum d'espaces plantés par unité foncière (25 % si habitations).
Stains	N : zone naturelle et forestière.	Constructions nécessaires à l'exploitation des services publics ou d'intérêt collectif et à la réalisation d'infrastructures.	Néant	10 m	Néant
	N2000 : zone naturelle et forestière.	Constructions nécessaires à l'exploitation des services publics ou d'intérêt collectif et la réalisation d'infrastructures.	Néant	10 m	Néant
Saint-Denis	ND : zone naturelle à préserver.	Construction de parkings, postes de peintures, dépôts d'hydro carburants, ...	Néant	11 m	Néant

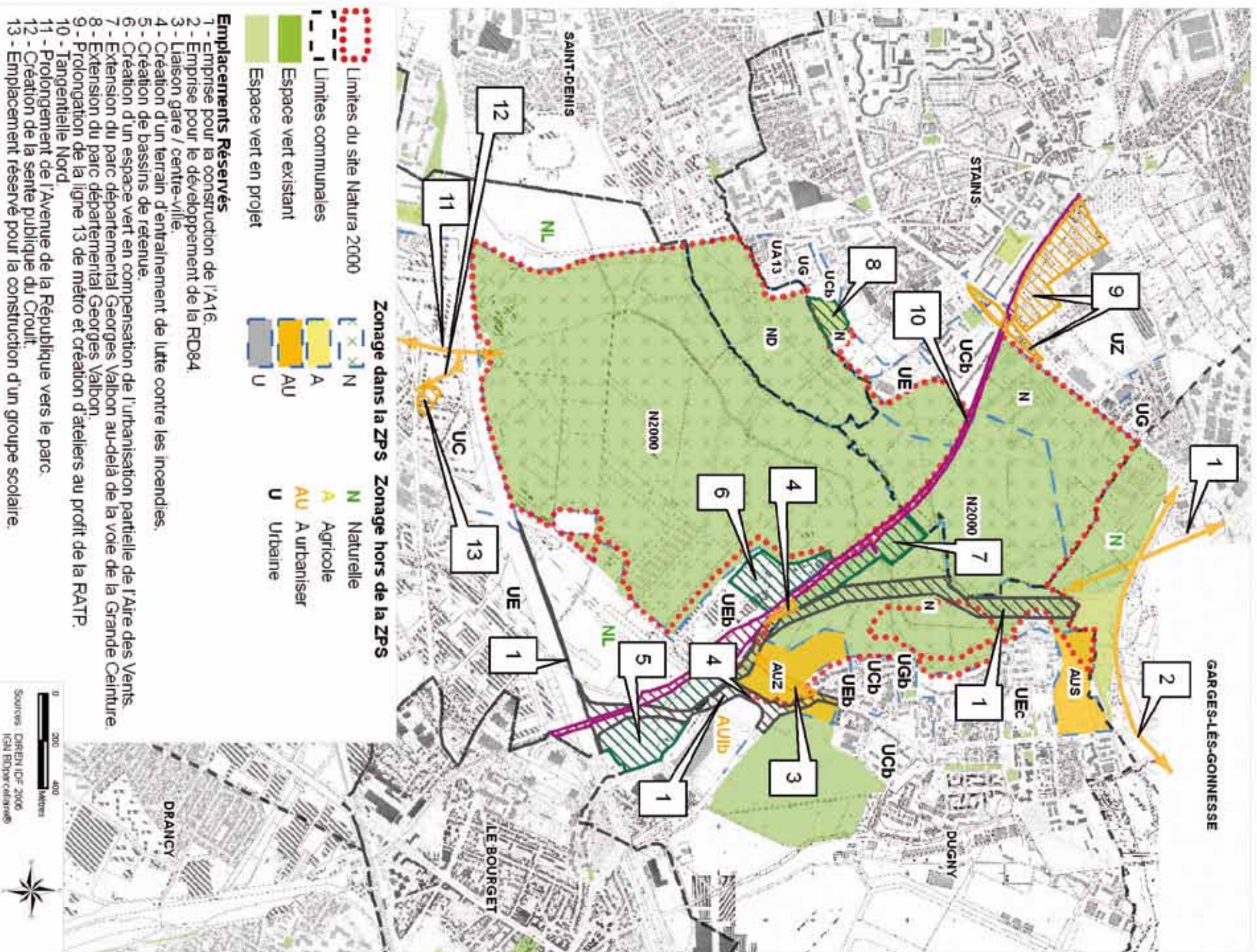
■ Aux abords de la ZPS :

Commune	Zonage	Destination des sols particulière	Emprise au sol (ou COS)	Hauteur maximum de construction	Espace libre et plantations
La Courneuve	NL : zone naturelle.	Ouvrages techniques et installations liées aux services publics ou d'intérêts collectifs (vocation sportive, de loisir, ...), affouillements et exhaussements des sols relatifs à des aménagements hydrauliques ou à des travaux d'infrastructures routières, de transports collectifs ..., constructions liées au cimetière, constructions, ouvrages, travaux divers et installations classées si cela concerne le projet de tangentielle Nord.	40 % maximum par unité foncière.	16 m	Néant.
	UEb : zone urbaine.	Constructions, ouvrages, travaux divers et installations classées si cela concerne le projet de Tangentielle Nord.	60 % maximum par unité foncière.	6 m	Préconisations faites sur le traitement paysager et la végétalisation du bâti. L'écoulement des eaux pluviales vers le milieu naturel est proscrit, ce qui permet d'assurer la préservation du site.
Dugny	UCb : zone urbaine.	Installation d'équipements d'intérêts collectifs, installations classées pour la protection de l'environnement.	50 % maximum par unité foncière.	15 m (habitat collectif), 9m (habitat individuel). Ouvrages techniques et équipements d'infrastructure non réglementés.	2 5% minimum d'espaces plantés par unité foncière.
	UEb : zone urbaine.	Installations classées pour la protection de l'environnement.	50 % maximum par unité foncière.	18 m	20 % minimum d'espaces plantés par unité foncière. Aucune préconisation n'est faite concernant la végétalisation du bâti.
	UEc : zone urbaine.	Installations classées pour la protection de l'environnement.	40 % maximum par unité foncière et le COS est de 1,5.	15 m	45 % minimum d'espaces plantés par unité foncière.
	UGb : zone urbaine.		40 % maximum par unité foncière et le COS est de 0,6.	9 m (hors ouvrages techniques et équipements d'infrastructure).	25 % minimum d'espaces plantés par unité foncière.

Stains	UA13 : zone centrale à dominante d'habitat.	Construction de parkings, postes de peintures, dépôts d'hydro carburants, ...	Néant.	17	15 % minimum d'espaces plantés par unité foncière. Peu d'autres préconisations.
	UCb : zone d'habitat collectif à caractère discontinu.	Construction de parkings, postes de peintures, dépôts d'hydro carburants, ...	Néant.	26 m	30 % minimum d'espaces plantés par unité foncière. Quelques préconisations de végétalisation du bâti (toitures végétalisées et interdiction de surfaces réfléchissantes uniquement dans la bande des 20 m aux abords du site).
	UE : zone d'habitat mixte et d'activité.	Construction de parkings, postes de peintures, dépôts d'hydro carburants, ...	Néant.	15 m (hors ouvrages techniques et superstructures de faible emprise).	Quelques préconisations de végétalisation du bâti (toitures végétalisées et interdiction de surfaces réfléchissantes uniquement dans la bande des 20 m aux abords du site).
	UG : zone d'habitat pavillonnaire.	Construction de parkings, postes de peintures, dépôts d'hydro carburants, ...	40 % maximum par unité foncière et le COS est de 0,6.	11 m (hors ouvrages techniques et superstructures de faible emprise).	30 % minimum d'espaces plantés par unité foncière.
	UZ : zone d'activité.	Construction de parkings, postes de peintures, dépôts d'hydro carburants, ...	70 % maximum par unité foncière.	18 m	10 % minimum d'espaces plantés par unité foncière. Peu d'autres préconisations.
Garges-lès-Gonesse	N : zone naturelle à protéger.	Equipements publics de sport et loisir, liés à la voirie, aux réseaux divers et à l'exploitation ferroviaire.	Néant.	7 m (hors équipements liés à la voirie, aux réseaux divers et à l'exploitation ferroviaire).	Peu de préconisations.

■ Emplacements Réservés :

N°	Commune	Nom	Echelle	Maître d'ouvrage	Calendrier	Faisabilité
1	Garges-lès-Gonesse et Dugny	Emprise pour la construction de l'A16.	Nationale	Etat	Projet	Ce projet n'est plus d'actualité. Toutefois, l'Etat n'a pas encore procédé à la levée de cet emplacement réservé.
2	Garges-lès-Gonesse	Emprise pour le développement de la D84.	Départementale	CG 95	En cours	Forte
3	Dugny	Liaison gare / centre-ville.	Communale	Commune	Projet	Forte
4	La Courneuve	Création d'un terrain d'entraînement de lutte contre les incendies.	Communale	Etat	Projet	Forte
5	La Courneuve	Création de bassins de retenue.	Communale	Commune	Projet	Forte
6	La Courneuve	Création d'un espace vert en compensation de l'urbanisation partielle de l'Aire des Vents.	Communale	CG 93	Projet	Forte
7	La Courneuve	Extension du parc départemental Georges Valbon au-delà de la voie de la Grande Ceinture.	Départementale	CG 93	Projet	Forte
8	Stains	Extension du parc départemental Georges Valbon.	Départementale	CG 93	Projet	Forte
9	Stains et la Courneuve	Prolongation de la ligne 13 de métro et création d'ateliers au profit de la RATP.	Départementale	Région (STIF)	Projet	Forte
10	Stains, Dugny et la Courneuve	Ouverture de la Tangentielle Nord aux voyageurs.	Régionale	Région (STIF)	Projet	Ouverture aux voyageurs prévue en 2014.
11	La Courneuve	Prolongement de l'avenue de la République vers le parc.	Communale	Commune	Projet	Forte
12	La Courneuve	Création de la sente publique du Croult.	Communale	Commune	Projet	Forte
13	La Courneuve	Emplacement réservé pour la construction d'un groupe scolaire.	Communale	Commune	Projet	Forte



2.3 Projets urbains sur le site Natura 2000 et en limite proche

N°	Commune	Nom du projet	Descriptif du projet	Echelle	Maître d'ouvrage	Calendrier	Faisabilité
1	Dugny et la Courneuve	ZAC départementale de la gare de Dugny - La Courneuve.	Eco-quartier mixte (un campus, des équipements...) qui devra s'inscrire dans la structuration urbaine autour de la future gare de la Tangentielle Nord.	Départementale	CG 93	Attente de la définition de l'aménagement du pôle du Bourget, dans le cadre du Grand Paris.	Cet emplacement prévoit aussi pour partie la création d'un espace vert sur le site Centre de Ravitaillement des Essences.
2	Dugny	Projet d'aménagement.	Ce programme de 10,35 ha propose 57500m2 SHON de constructions essentiellement composées d'habitat et d'équipements publics. Il intègre la zone de développement dite des "Chapeaux Chinois".	Départementale	Commune	Projet	Forte mais pas sur la totalité de l'emprise, qui sera plus restreinte pour respecter au mieux l'espace dédié au parc Georges Valbon.
3	Dugny	Développement de la ZA "La Comète".	Ce projet consiste en une extension de la ZA actuelle.	Communale	Commune	Projet	Forte
4	Stains	ZAC de la Cerisaie.	L'objectif de cette ZAC est de développer l'implantation de PME et de PMI sur 296000m2 SHON.	Communale	Commune	En cours	Forte
5	Stains	PRU du Moulin Neuf.	Ce projet, essentiellement composé de logements, propose 182 démolitions, 414 réhabilitations et 128 constructions.	Communale	Commune	En cours	Forte
6	Stains	Aménagement du quartier des 3 rivières.	Le quartier se compose de 346 logements déclinés sur le concept de maisons superposées.	Communale	Commune et CG 93	En cours	Forte
7	Stains	ZAC de la prairie de Romaincourt.	Cette ZAC est achevée, sa continuité se fait sur le PRU Floréal-Saussaie-Courtille.	Communale	Commune	Réalisé	
8	Saint-Denis	PRU Floréal-Saussaie-Courtille.	821 réhabilitations et 135 constructions.	Communale	Commune	En cours	Forte
9	La Courneuve	PRU Vieux Barbusse - Grand ensemble Nord.	984 démolitions, 2880 réhabilitations et 1599 constructions.	Communale	Commune	En cours	Forte

10	La Courneuve	Aménagement du carrefour en place urbaine et station ligne 12.	Un aménagement du carrefour des Six Routes en place urbaine plus hospitalière aux piétons et comme seuil d'accès paysager au parc est évoqué dans le PADD de la Commune. Celui-ci prévoit également l'accueil du terminus de la ligne de métro 12. Cependant, l'extension de la ligne 12 n'est pas encore financée (stade d'étude).	Départementale	Commune et Région (STIF)	Projet	Faible
11	Stains	Aménagement du pôle gare Stains-Ceriseraie.	La gare de Stains-Ceriseraie sera implantée à proximité immédiate du parc Georges Valbon (4900 voyageurs par jour). Des ouvrages de franchissement au-dessus ou au-dessous de la Tangentielle Nord seront construits. Ouverture aux voyageurs prévue pour 2015.	Départementale	Région (STIF)	Ouverture de la gare prévue en 2015.	Forte
12	La Courneuve	Aménagement du pôle gare Dugny-La Courneuve.	La gare de Dugny-La Courneuve sera implantée à proximité immédiate du parc Georges Valbon, (3 300 voyageurs par jour). Le projet prévoit la création d'un espace gare comportant un accès côté nord (vers la RD 114) correspondant au projet de "liaison gare / centre-ville" à Dugny. Des ouvrages de franchissement au-dessus ou au-dessous de la Tangentielle Nord seront construits. Ouverture aux voyageurs prévue pour 2015.	Départementale	Région (STIF)	Ouverture de la gare prévue en 2015.	Forte
13	Le Bourget	Ouverture d'une gare de métro automatique.	L'une des stations du métro automatique pourrait être envisagée en maillage avec le RER B et le prolongement de la ligne de métro 7.	Départementale	Etat	Projet	L'emplacement de cette station demeure hypothétique.
14	Dugny	Ouverture d'une gare de métro automatique.	L'une des stations du métro automatique pourrait être envisagée en maillage avec le RER B et desservir le musée de l'Air et de l'Espace.	Départementale	Etat	Projet	L'emplacement de cette station demeure hypothétique.
15	Dugny	Rocade de désenclavement.	Ce projet vise à désenclaver la ville par une rocade allant du chemin de St-Ladre jusqu'à la RD 84 en passant par la voie Bokanowski, permettant ainsi un TCSP.	Départementale	CG 93	Projet	Faible. Ce projet ne semble porté que par les communes de Dugny et de Garges-lès-Gonesse.
16	Stains	Aménagement d'un mail planté consacré aux circulations douces.	Ce mail pourra rejoindre la piste cyclable rue des Huleux et servir d'amorce à un réseau qui reliera plusieurs quartiers de la ville jusqu'au parc départemental.	Communale	Commune	Projet	Faible. Ce projet inscrit dans le PADD manque de précision.
17	Stains	Désenclavement du quartier du Moulin-Neuf par le percement d'une voie sous la RD 29.	Ce projet pourrait s'inscrire dans le cadre du PRU du Moulin Neuf.	Communale	Commune	Projet	Faible. Ce projet inscrit dans le PADD manque de précision.

18	Dugny	Découverte de la Vieille-mer.	Réouverture d'un ancien ru afin de donner à voir le système hydrographique originel du territoire, de façon à concourir à la restauration et la valorisation de la trame bleue. Il s'agit également d'une opportunité d'offrir de nouveaux espaces de distraction, de pêche, de détente, et d'activités estivales.	Intercommunale	CG 93 (au niveau du parc Georges Valbon)	Projet	Moyenne. Le ru parcourt plusieurs espaces, la plupart urbanisés. Sa découverte sera éventuellement possible au fur et à mesure des opportunités d'aménagement ou réaménagement de ce secteur, à des échéances relativement longues.
19	Stains, St-Denis, La Courneuve et Dugny	Tracé du Chemin des Parcs entre le parc départemental de Villeteuse, le parc Georges Valbon et le parc J. Duclos.	Cet aménagement vise à créer sur l'ensemble du territoire départemental un réseau de trame verte reliant les grands espaces verts entre eux et améliorant la transition ville / espace vert.	Départementale	CG 93	Projet à l'étude	Le tracé est susceptible d'être modifié suite à la concertation avec les communes.
20	La Courneuve, Dugny, Le Bourget, Blanc-Mesnil, Drancy	Développement du pôle du Bourget.	Dans le cadre du projet du Grand Paris, l'ambition est de faire du secteur la porte d'entrée nord de l'agglomération parisienne. Le projet prévoit de réaliser un nouveau pôle économique associé à un centre technique aéronautique. De plus, le secteur devra constituer une nouvelle polarité culturelle. Réalisation de 35 000 logements et création de 50 000 emplois. L'urbanisation est notamment envisagée sur les terrains militaires de la base 104, aux abords du parc Georges Valbon et sur l'Aire des Vents.	Régionale	Etat	Projet	Le programme d'aménagement de ce secteur reste à définir et être partagé entre tous les acteurs concernés. De même, étant donné l'ambition de développement de ce secteur, les phases opérationnelles seront mises en place à moyen voir long terme.

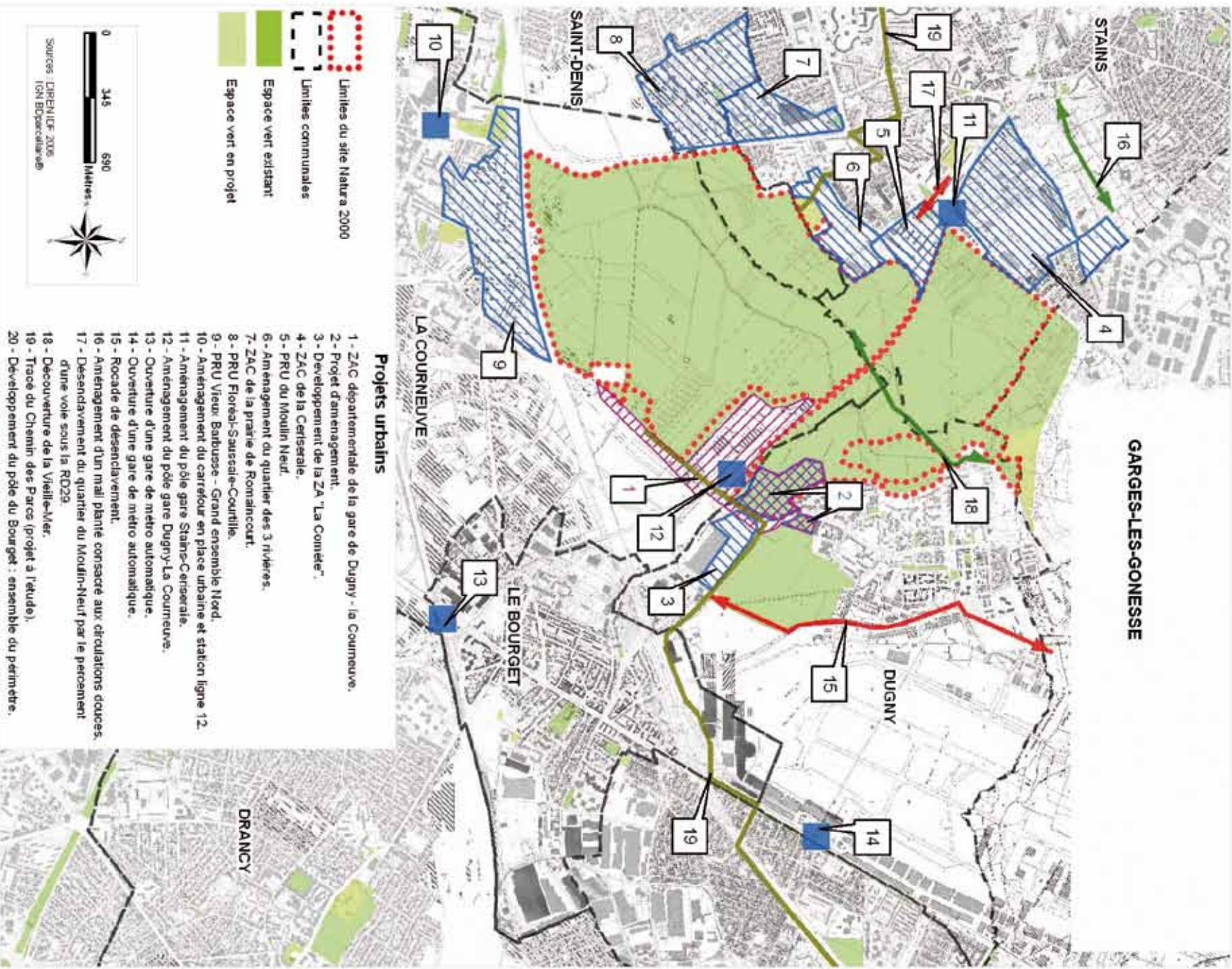
Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 :
Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

seine-saint-denis

PROJETS URBAINS

PARC DEPARTEMENTAL GEORGES VALBON

Date de mise à jour : 30/09/10



3. Infrastructures urbaines

3.1 Servitudes d'utilité publique

■ Dugny et La Courneuve :

D'après le PLU de Dugny l'entité est située sur les communes de Dugny et La Courneuve, longée par une servitude aéronautique de dégagement qui limite les hauteurs des constructions. Chaque tracé correspond à une hauteur précisée dans le PLU de la commune.

Précisée dans la carte des servitudes du PLU 2007 de La Courneuve, une servitude de transmissions radioélectriques concernant la protection des centres contre les perturbations électromagnétiques donne interdiction de produire ou de propager des perturbations, sur une zone de protection définie, mais autorise néanmoins toute nouvelle installation électrique dans la zone de garde. Les équipements liés à l'eau sont installés et entretenus par le Conseil général de Seine-Saint-Denis. Ils ne sont pas inscrits dans la carte des servitudes mais sont liés aux servitudes d'assainissement. Il s'agit de deux bassins de rétention des eaux pluviales, bassin de la Molette et bassin des Brouillards, qui ont pour effet d'imperméabiliser les sols et de contrôler des ruissellements en zone urbaine en cas de saturation des réseaux d'assainissement ordinaires.

■ Stains et Dugny :

Une servitude aéronautique de dégagement autour des aérodromes civils et militaires traverse le territoire du parc et limite les hauteurs des constructions.

■ La Courneuve, Saint-Denis et Stains :

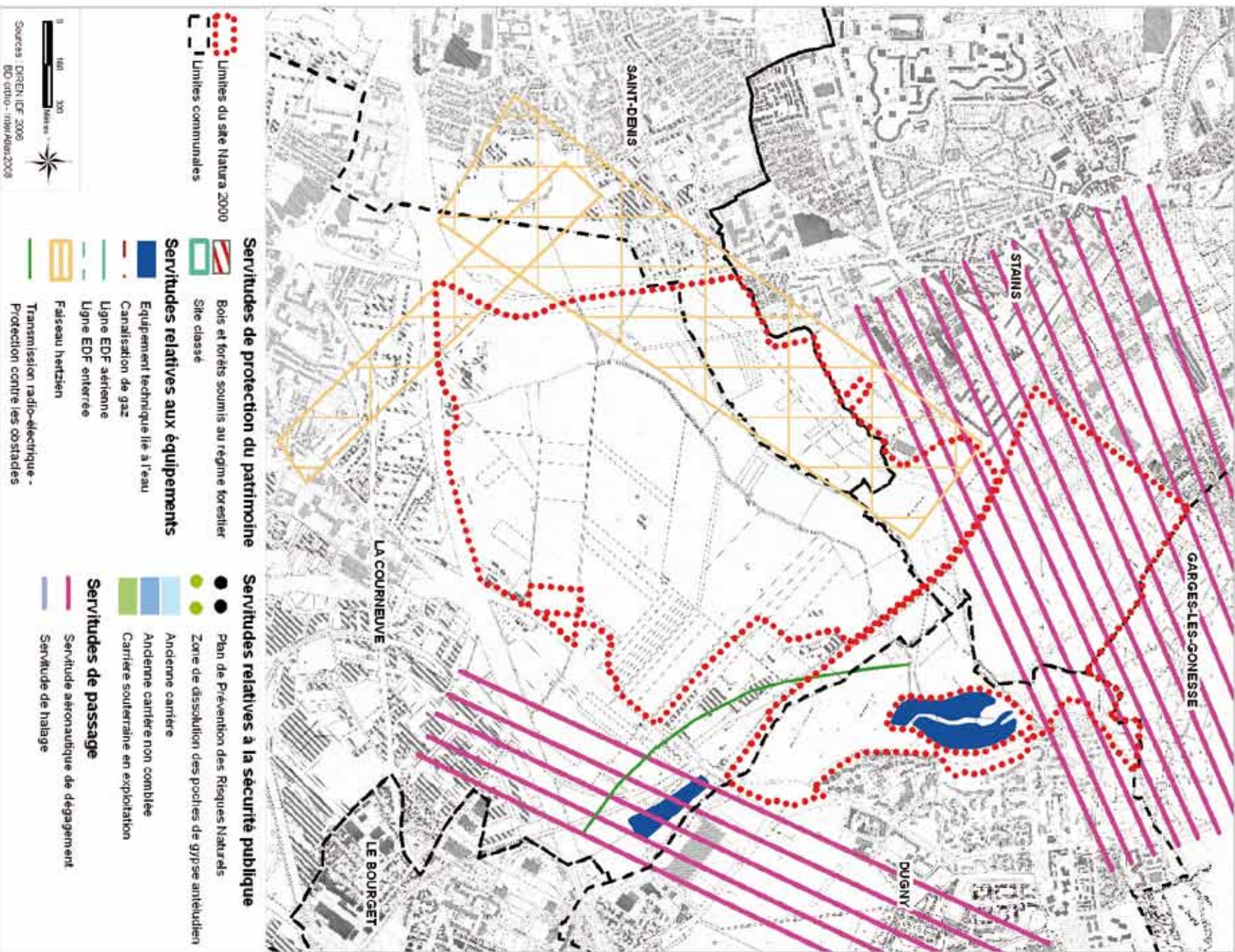
Une servitude relative aux transmissions électriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat (faisceau hertzien) traverse le parc sur les trois communes et précise que les hauteurs de constructions ne doivent pas dépasser les cotes indiquées.

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 :
Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

PARC DEPARTEMENTAL GEORGES VALBON

Date de mise à jour : 07/10/10



3.2 Infrastructures de transport

Le parc est entouré d'axes de circulation ferroviaires et routiers importants, au trafic intense. Il est traversé par une ligne de chemin de fer traversant les communes de Stains, Dugny et La Courneuve. Une servitude relative aux chemins de fer inscrite dans le PLU de la Courneuve donne l'obligation d'alignement et d'élague des arbres situés à proximité du réseau ferré, interdiction de construire autre qu'un mur de clôture à moins de 2 m d'un chemin de fer, interdiction de planter à moins de 6 m (arbres de hautes tiges) ou moins de 2 m (haies vives), interdiction de pratiquer des excavations en bordure de la voie en remblai de plus de 3 m. La gare de Dugny se situe à proximité du parc. La nouvelle gare Dugny -La Courneuve (projet Tangentielle Nord) sera située sur le territoire du parc.

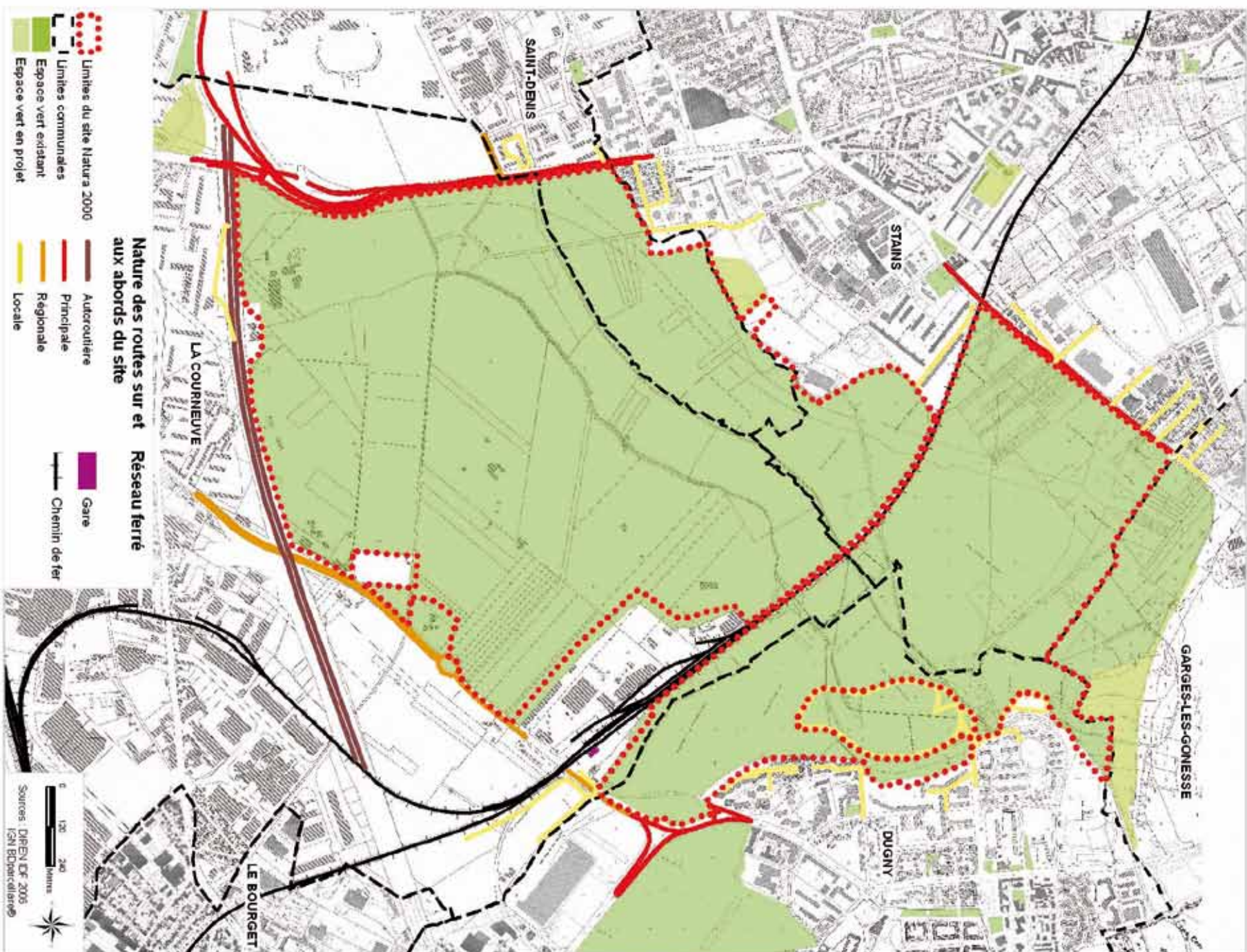
On retrouve à moins de 60m du parc un réseau routier particulièrement marqué par les axes autoroutiers et principaux. Sur un axe sud sud-ouest, l'autoroute A1 borde l'entité sur la commune de La Courneuve. A l'ouest, la nationale 301 traverse Saint-Denis et Stains sur un axe nord-sud. A l'est, la RD114 longe le site entre Dugny et La Courneuve, cet axe est intensivement utilisé par les automobilistes et est considéré de nature régionale. Plus au Nord sur Garges-les-Gonesse, l'avenue Stalingrad (soit la RD29 et la RD84) longe le parc à quelques centaines de mètres sur un axe est-ouest. Les axes de circulation sont des routes de desserte de proximité et de fréquentation plus modérée.

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 :
Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

PARC DEPARTEMENTAL GEORGES VALBON

Date de mise à jour : 07/10/10



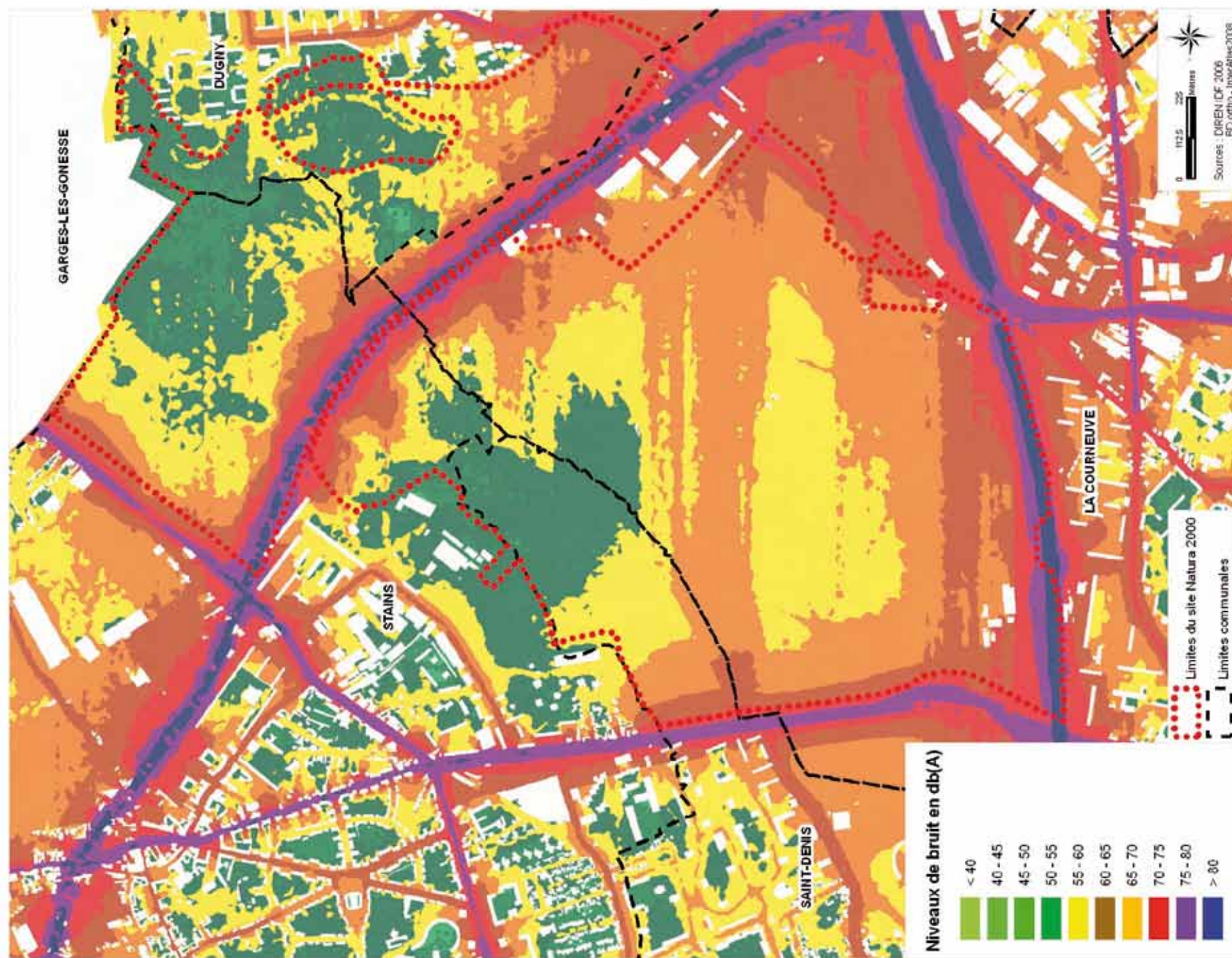
Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 :
Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

seine-saint-denis
Département

**IMPACT SONORE DES
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT**

PARC DEPARTEMENTAL GEORGES VALBON

Date de mise à jour : 07/10/10



4. Fonctionnement du parc

4.1 Equipements existants

Le parc départemental Georges Valbon est le parc le plus fréquenté du département. C'est également le parc qui compte le plus d'équipements notamment en aires de jeux et parkings.

■ Aires d'accès réservé :

Le parc compte deux espaces d'accès réservé :

- le théâtre de verdure (sur la commune de La Courneuve) est un espace originellement créé pour les manifestations et événements culturels. Désormais vétuste, il est considéré dangereux pour les usagers et reste fermé au public.
- le rucher (sur la commune de Stains) est un espace uniquement ouvert au public lors de manifestations à caractère éducatif.

■ Aménagements « légers » :

Le parc compte six aires de jeux, réparties sur l'ensemble de l'entité (aires de jeux de Marville, aire de jeux proche des cascades, aire de jeux de l'Anse Tortue, aire de jeux des poiriers, Pingpong Cerisaie et le manège). Un seul terrain sportif existe sur le site, il s'agit d'un boudodrome situé du côté de l'entrée Tapis vert. Néanmoins, on compte de multiples parcours sportifs, de joggings et d'orientation. Concernant les chemins d'interprétation, aucun itinéraire ou parcours spécifique n'est défini comme tel. Il revient aux animateurs, selon la thématique de la visite, de créer un itinéraire et parcours pédagogique.

Les cani-parcs sont au nombre de cinq sur le parc, situés dans la partie sud, dans les secteurs les plus fréquentés (à proximité de l'entrée Montjoie, entrée des marronniers, entrée du Tapis vert et entrée du Moulin neuf).

Trois équipements sont des espaces d'accueil et d'animation pour les scolaires, les centres de loisir et grand public : le rucher, le jardin pédagogique situé à proximité de la Maison du parc et le jardin fleuri (vallée des fleurs).

Le parc est pourvu de nombreuses zones de pelouses, prisées pour les sports de plein air et les pique-niques.

D'autres espaces fermés aux usagers du parc : le centre équestre et le paddock (enclos à chevaux), réservés aux licenciés d'équitation, et la roseraie, espace paysager et de jardinage particulier.

■ Bâtiments ou aménagements « durs » :

Le parc compte trois buvettes : la buvette proche du grand lac, la buvette de la circulaire et la buvette proche des cascades. Ces lieux de restauration ne sont pas ouverts toute l'année et sont ouverts, selon les cas, en fin de semaine, voire uniquement en période estivale.

Le parc compte de nombreux équipements techniques, concentrés au niveau du centre technique, où sont basés une partie du personnel (administratifs, techniciens et animateurs).

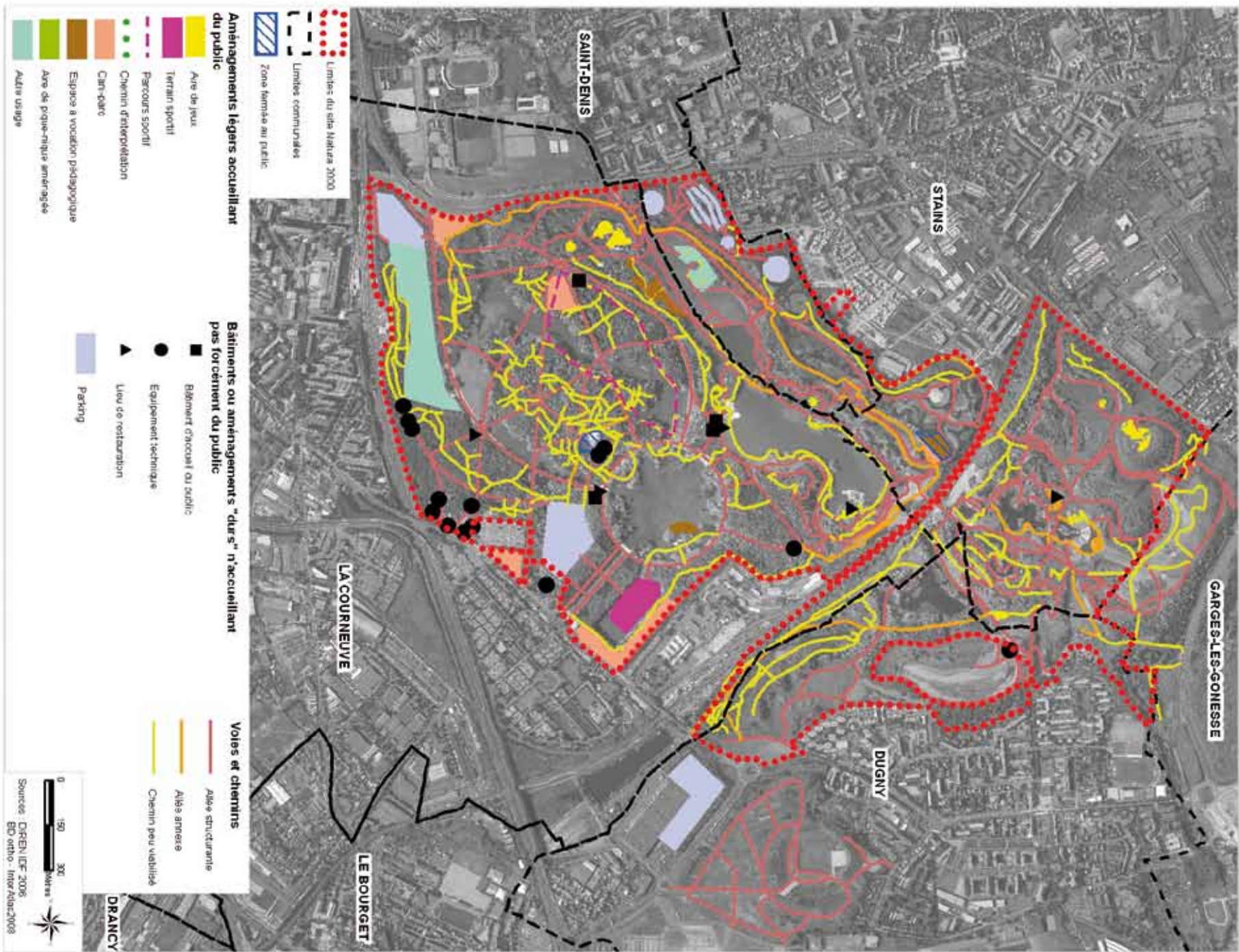
Il existe plusieurs bâtiments d'accueil du public, dont la Maison du parc qui accueille des animations et des expositions.

Les parkings peuvent accueillir plusieurs centaines de véhicules (parkings Montjoie, Pyrus, Tapis vert et de l'aire des vents). Ces espaces sont très fréquentés car une grande majorité des usagers du parc s'y rend en voiture.

■ Voies et chemins :

Le parc Georges Valbon compte une majorité d'axes structurants. Ces allées menant aux entrées et principaux équipements, elles sont aménagées de façon à permettre une circulation aisée, notamment pour les vélos, autorisés sur le site. Les axes secondaires sont un peu moins fréquentés que les premiers, tandis que les chemins peu viabilisés, créés par les usagers, sont des sentes « naturelles ».

Date de mise à jour : 11/10/10



4.2 Equipements en projet

■ Garges-lès-Gonesse, Stains et La Courneuve :

- Volonté d'extension du parc départemental Georges Valbon, sur les communes de Garges-lès-Gonesse, Stains et La Courneuve.

■ La Courneuve et Saint Denis :

- Projet de découverte de la Vieille-Mer :

Autrefois les communes de Dugny, Saint-Denis et La Courneuve étaient parcourues par de nombreux rus et rivières, dont le ru de la Vieille-Mer, aujourd'hui utilisé en tant que collecteur d'eau pluviale. Une fois découvert, le ru conservera cette fonction tout en créant un axe de circulation doux et continu. Le cours d'eau pourra être aménagé de différentes façons, néanmoins le lit de la rivière correspondra à un U en béton, pour les bras secondaires. Des gabions sur géotextiles pourront créer un habitat plus adapté aux poissons, et des aménagements piscicoles pourront être mis en œuvre pour assurer la renaissance de la vie des espèces aquatiques (oxygénateurs dissimulés le long du cours d'eau).

■ La Courneuve :

- Création de la Maison Mandarine :

Aujourd'hui, avec une capacité d'accueil de 20 000 participants, le parc n'a pas de structures adéquates pour accueillir les 500 000 usagers intéressés, chaque année, par les actions d'éducation relatives à l'environnement. Le parc a donc décidé de se doter d'un nouvel espace d'accueil : la Maison Mandarine.

Cet équipement bâti de 300 m² sera composé de deux salles polyvalentes, un laboratoire, des sanitaires, un insectarium et un jardin pédagogique. Cette maison a pour ambition de devenir une vitrine de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) alliant éco construction, éco gestion, confort et santé.

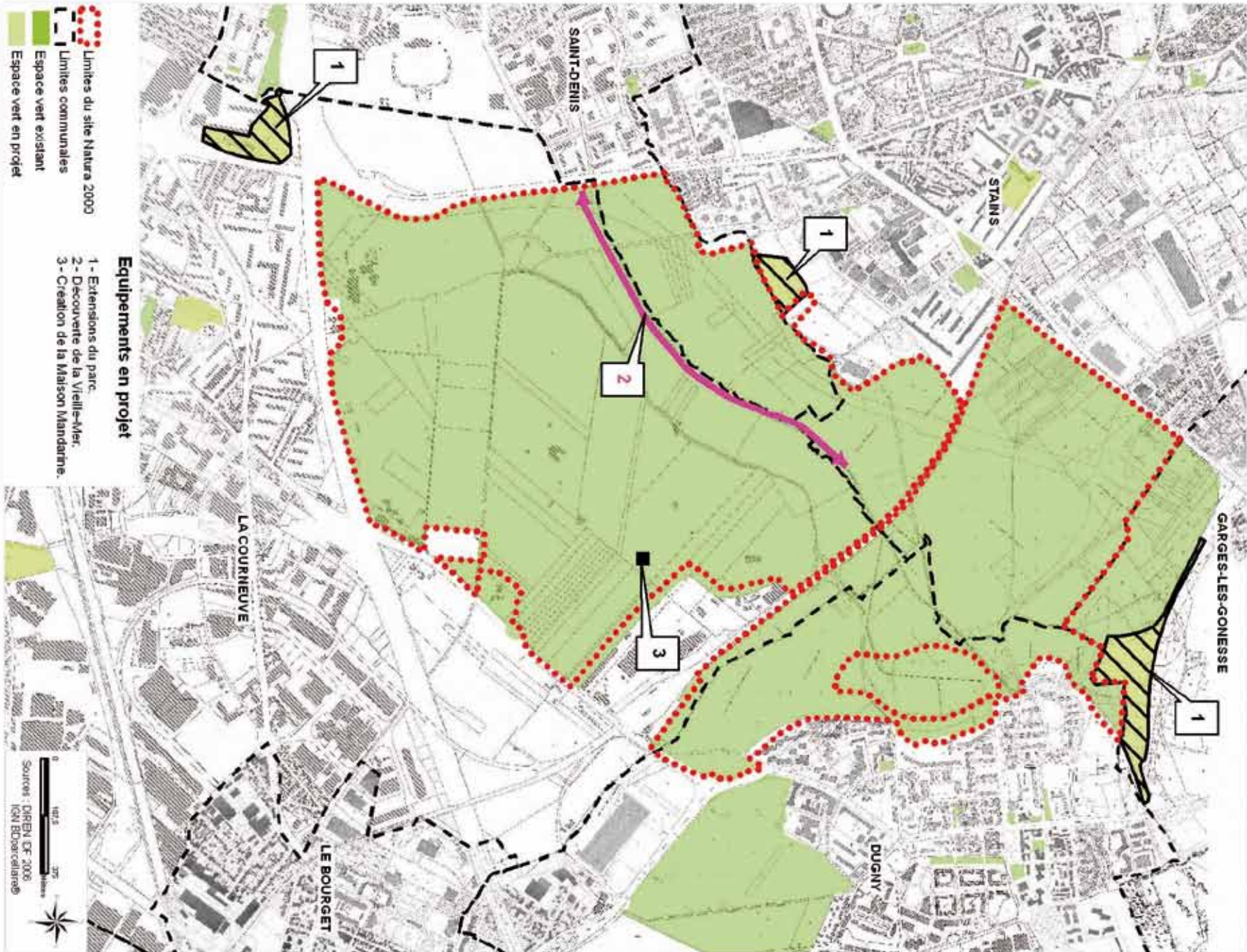
Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 :
Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

seine saint denis
Département

EQUIPEMENTS EN PROJET

PARC DEPARTEMENTAL GEORGES VALBON

Date de mise à jour : 30/09/10



5. Fréquentation moyenne du parc

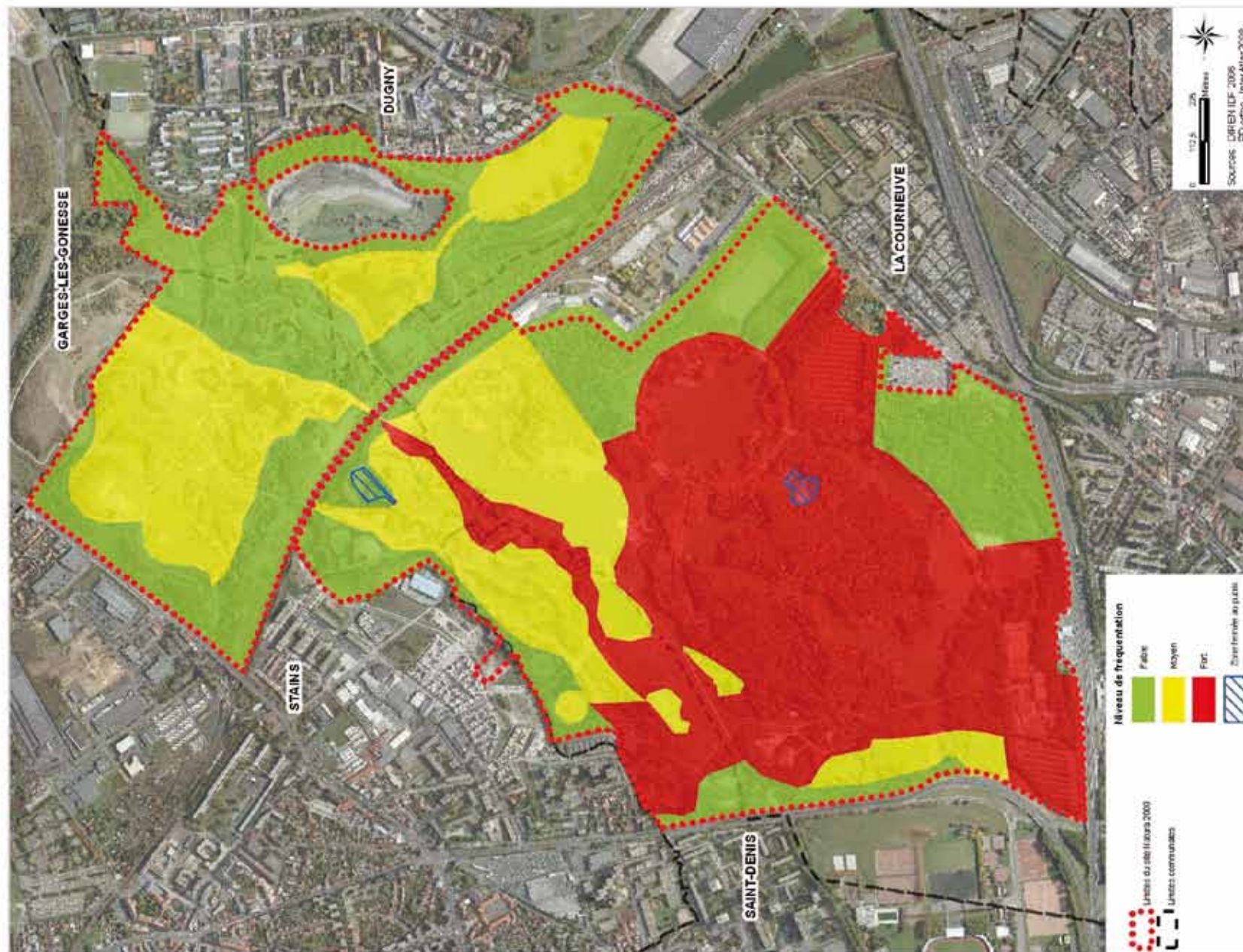
Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 :
Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

SEINE-SAINT-DENIS
Département

FREQUENTATION MOYENNE

PARC DEPARTEMENTAL GEORGES VALBON

Date de mise à jour : 07/10/10



SYNTHESE DES ENJEUX

1. Hiérarchisation des enjeux par espèce et par milieu
2. Enjeux écologiques
3. Synthèse des enjeux écologiques
4. Couplage des enjeux écologiques et de la fréquentation

1. Hiérarchisation des enjeux par espèce et par milieu

Pour chaque entité, les enjeux écologiques relatifs aux 12 espèces d'oiseaux ont été évalués à l'issue d'échanges entre les gestionnaires de parcs, les experts et les associations naturalistes. Cette analyse a veillé à respecter les exigences écologiques des espèces, à prendre en compte les spécificités de gestion de chaque entité tout en garantissant une cohérence sur l'ensemble du site.

Dans un premier temps, la valeur patrimoniale actuelle (faible, moyenne ou forte) a été estimée d'après différents critères : le statut de l'espèce parmi les douze catégories détaillées précédemment (nicheur, en chasse, migrateur ou hivernant pouvant respectivement être qualifiés de régulier, occasionnel ou potentiel), la régularité de la présence de l'espèce, l'ancienneté de la dernière observation, la quantité et la qualité des habitats favorables sur l'entité ainsi que sur l'ensemble de la ZPS.

Dans un deuxième temps le potentiel d'évolution future (faible, moyen, fort) de ces espèces a été évalué en fonction des possibilités d'évolution favorables des habitats présents et des souhaits exprimés par les gestionnaires.

Le niveau d'enjeu de conservation (faible, moyen, fort) est une synthèse de la valeur patrimoniale actuelle et du potentiel d'évolution future. La méthode suivante a été appliquée :

Valeur patrimoniale actuelle	Faible	Faible	Faible	Moyenne	Moyenne	Forte
Potentiel d'évolution future	Faible	Moyen	Fort	Moyen	Fort	Fort
Enjeu de conservation	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Fort	Fort

Ces enjeux ont ensuite été regroupés par grands types de milieux dans un second tableau, permettant d'identifier les milieux regroupant plusieurs espèces et facilitant la correspondance avec les cartes d'habitats.

Enfin, ces niveaux d'enjeux ont été appliqués aux cartes d'habitats avifaunistiques. Un habitat est affecté au niveau le plus élevé des espèces le fréquentant. Il est utile de préciser que plus l'habitat concerne d'espèces, plus les enjeux écologiques le concernant sont élevés.

HIERARCHISATION DES ENJEUX PAR MILIEU

Milieu	Valeur patrimoniale actuelle	Potentiel d'évolution future	Enjeu de conservation
Milieux humides	Forte où le Blongios niche, moyenne ailleurs	Fort (Blongios, Butor, Martin-pêcheur, Sterne, Gorgebleue)	Fort (Blongios, Butor, Gorgebleue, Martin-pêcheur, Sterne)
Milieux ouverts	Moyenne sur la grande friche (Bondrée apivore), faible ailleurs	Moyen dans la partie nord du parc (Bondrée, Pie-grièche), faible ailleurs	Moyen dans la partie nord du parc (Bondrée, Pie-grièche), faible ailleurs
Milieux boisés	Faible	Moyen dans la partie sud (Pic noir, Pic mar)	Moyen dans la partie sud (Bondrée, Pic noir, Pic mar)

HIERARCHISATION DES ENJEUX PAR ESPECE						
Espèce inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux	Rappel de l'habitat d'espèce	Valeur patrimoniale actuelle		Potentiel d'évolution future		Enjeu de conservation
		Détail	Niveau	Détail	Niveau	
Blongios nain	Milieu humide à roselières et eau libre stagnante	Nicheur régulier, (étang des brouillards en 2010 et avant, Vallon écologique en 2009, lac aux oiseaux en 2006, chasse sur les autres zones humides), habitat bien représenté sur l'entité et peu présent sur l'ensemble du site	Forte	Maintien de la situation actuelle, gestion adaptée des milieux humides (augmentation de la surface en roselière)	Fort	Fort
Bondrée apivore	Boisement de feuillus mûres associé à des milieux ouverts	Halte migratoire occasionnelle (étang des Brouillards en 2006, Vallon écologique en 2008, grande prairie en 2008), habitat moyennement présent sur l'entité et assez présent sur l'ensemble du site	Moyenne	Migrateur régulier à moyen terme, vieillissement des boisements de la partie Sud et amélioration de la gestion des milieux ouverts	Moyen	Moyen
Busard cendré	Fourré arbustif, prairie sèche	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	Faible
Busard Saint-Martin	Fourré arbustif, prairie sèche, prairie humide	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	Faible
Butor étoilé	Milieu humide à roselières et eau libre stagnante	Hivernant occasionnel (étang des Brouillards en 2002, Vallon écologique en 2005, grand lac en 2004), habitat bien représenté sur l'entité et peu présent sur l'ensemble du site	Moyenne	Hivernant régulier à court terme, amélioration de la gestion des milieux humides en période d'hivernage	Fort	Fort
Gorgebleue à miroir	Milieu humide à roselières et eau libre stagnante	Migrateur occasionnel (étang des Brouillards en 2004, grande prairie en 2009), habitat bien représenté sur l'entité et peu présent sur l'ensemble du site	Moyenne	Peu d'évolution envisagée, maintien de la gestion adaptée des milieux humides	Moyen	Moyen
Hibou des marais	Fourré arbustif, prairie sèche, prairie humide	Migrateur occasionnel (grande prairie en 2009), habitat assez bien représenté sur l'entité et l'ensemble du site	Faible	Potentiel faible	Faible	Faible
Martin-pêcheur d'Europe	Rives naturelles ou artificielles de cours d'eau et de plans d'eau	Hivernant occasionnel (diverses zones humides en 2009), habitat faiblement représenté sur l'entité et sur l'ensemble du site	Moyenne	Hivernant régulier à court terme, amélioration des potentialités d'accueil de l'espèce	Fort	Fort
Pic noir	Boisement de feuillus mûres	Territoire de chasse (forêt en 2008, grande prairie en 2008, grand lac en 2008, Vallon écologique en 2009), habitat de nidification non encore présent sur l'entité, faiblement représenté sur l'ensemble du site	Faible	Nicheur régulier à moyen terme, vieillissement des boisements de la partie sud et amélioration de la gestion	Moyen	Moyen
Pie-grièche écorcheur	Fourré arbustif, prairie sèche	Migrateur occasionnel (grande prairie en 2005), habitat assez bien représenté sur l'entité et l'ensemble du site	Faible	Nicheur occasionnel, maintien de la situation actuelle, gestion adaptée des milieux ouverts	Moyen	Moyen
Pic mar	Boisement de feuillus mûres	Espèce non observée, habitat de nidification non encore présent sur l'entité, faiblement représenté sur l'ensemble du site	Faible	Nicheur régulier à moyen terme, vieillissement des boisements de la partie Sud et amélioration de la gestion	Moyen	Moyen
Sterne pierregarin	Ilôt sableux et gravillonneux à proximité de plans et de cours d'eau	Territoire de chasse (grand lac en 2007, étang des Brouillards en 2007, lac aux Oiseaux en 2007), habitat faiblement représenté sur l'entité et sur l'ensemble du site	Moyenne	Peu d'évolution envisagée, maintien de la gestion adaptée des milieux humides	Moyen	Moyen

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 :
Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

seine-saint-denis
Département

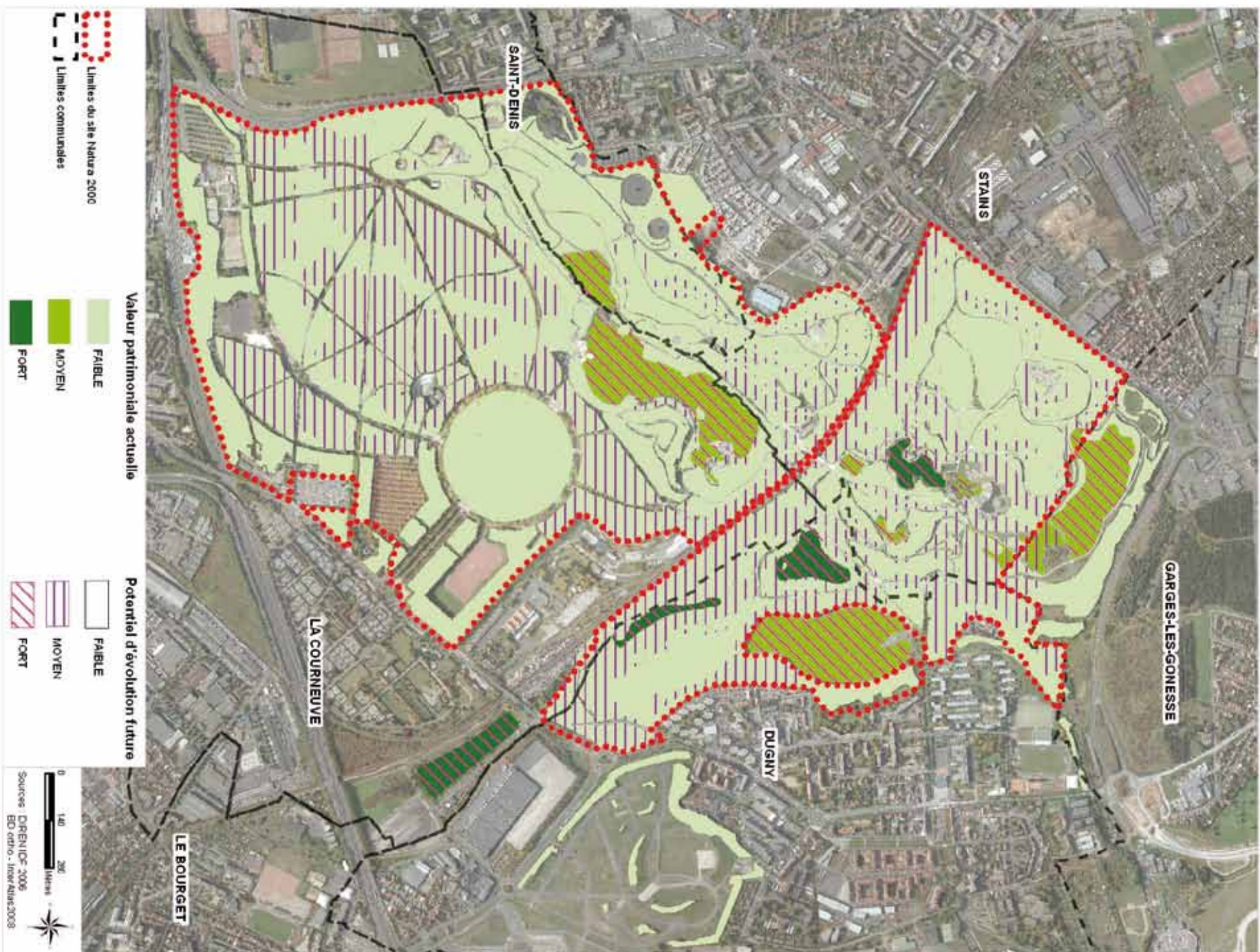
ENJEUX ECOLOGIQUES ACTUELS

PARC DEPARTEMENTAL GEORGES VALBON

Date de mise à jour : 12/10/10



Date de mise à jour : 12/10/10

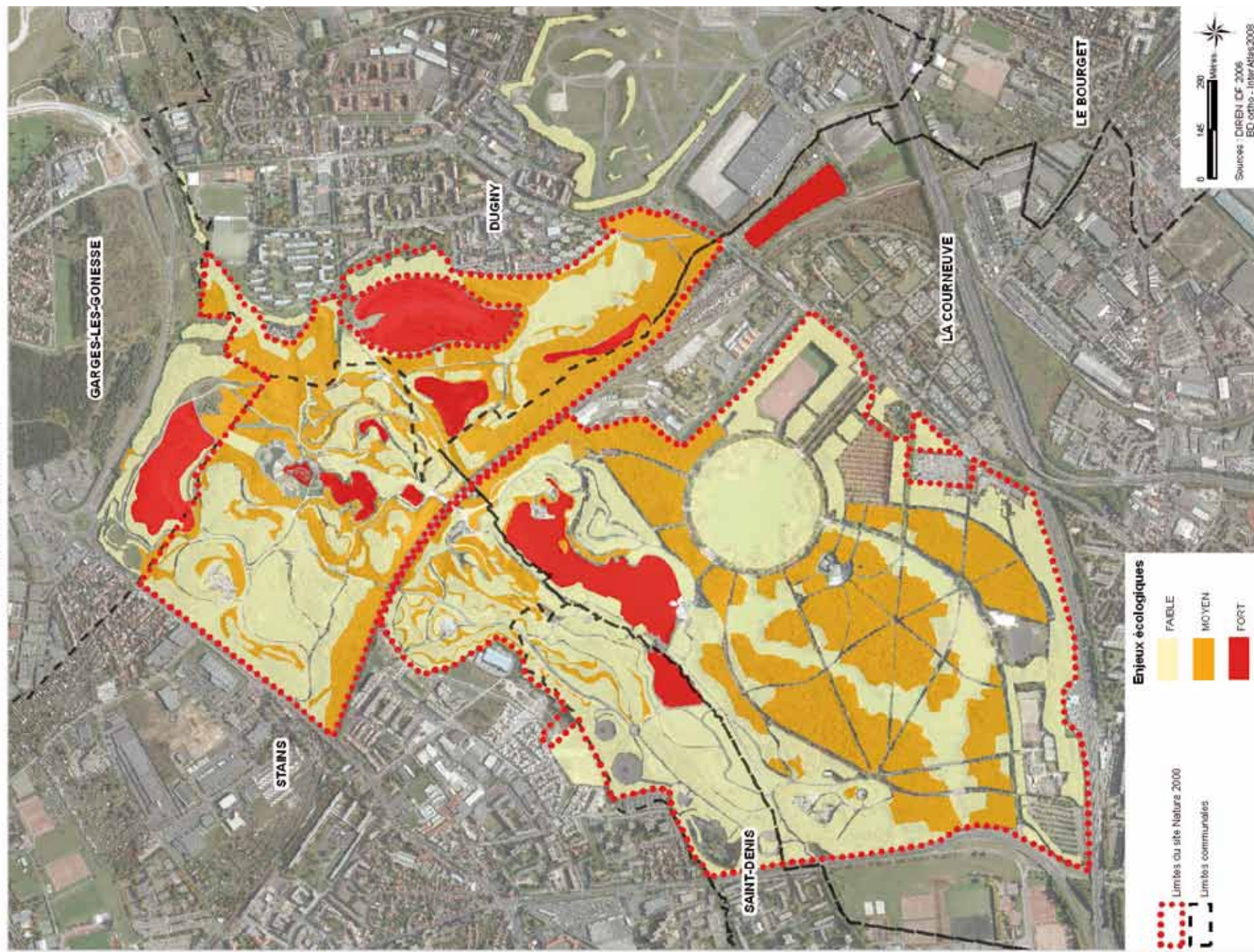


Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013
Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

Seine-Saint-Denis
Département

SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES PARC DEPARTEMENTAL GEORGES VALBON

Date de mise à jour : 12/10/10



SEINE-SAINT-DENIS
Département

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR11112013 :
Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

CARTE DE COUPLAGE DES ENJEUX ECOLOGIQUES ET DE LA FREQUENTATION

PARC DEPARTEMENTAL GEORGES VALBON

Date de mise à jour : 12/10/10

